

# MAIRIE de LUSIGNY-SUR-BARSE

## SEANCE du 13 MARS 2015

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19      En exercice : 19      Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la Convocation : 05 mars 20145      Date d'affichage : 05 mars 2015

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du P.V de la dernière séance
- Délégations données au Maire – décisions prises
- Comptes de gestion 2014 du Receveur – Approbation
- Comptes administratifs 2014 – budget général + budgets annexes
- Affectation des résultats
- Décision modificative– budget général + budgets annexes
- Imposition directe 2015 – vote des taux
- Subventions communales
- ACCUEIL PERISCOLAIRE et CLSH – Convention avec la Ligue de l’Enseignement – Avenant.
- BUDGET GENERAL - annulation d’un titre de recettes
- SDEA – modification des statuts
- PNRFO - Subvention à destination de l’ORAC
- ELECTIONS DEPARTEMENTALES – tenue des bureaux de vote
- Questions et informations diverses

L’an DEUX MILLE QUINZE, le TREIZE MARS à 18H35, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal		LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Franceline
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

**ABSENTE :**

Malika BOUMAZA, excusée ayant donné pouvoir à Jean-Claude FROBERT  
 FABRE Nathalie, excusée ayant donné pouvoir à Daniel PESENTI

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GNAEGI Eric

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

Mme ROGER Anne, arrivée en retard, n’ a pas pris part au vote de ce point de l’ordre du jour.

+++++

- **2015/001 : Délégations données au Maire – décisions prises**

Fait savoir que dans le cadre des délégations reçues, Monsieur le Maire a procéder à :

- l’acquisition de mobilier pour l’école maternelle d’une valeur de 249.47€ HT auprès de la société UGAP
- des travaux de peinture à l’école maternelle dans la salle de motricité par l’entreprise MATRION Michel pour 2 988.58 € HT, le remplacement des sols par la même société pour 5 234.83€ HT

- des travaux de terrassement pour y accueillir une station de lavage, la pose d'un caniveau aux ateliers municipaux pour la somme 3 850€ HT par la SARL CHAPELIER
- des travaux de voirie consistant en la pose d'un regard rue du Général de Gaulle d'une valeur de 830€ HT par la SARL CHAPELIER
- la pose de fourreaux à l'ancien stade par la SARL CHAPELIER, d'une valeur de 2 104€ HT
- l'acquisition de potelets, de barrières et de jardinières afin d'aménager le parvis de l'Eglise auprès de la société ATS d'une valeur de 5 082€ HT.
- l'acquisition de balconnières auprès des établissements BAAN d'une valeur de 336.90€ HT.
- La refonte du site internet par la société EUTECH pour 3 806€ HT

+++++

**2015/002 : Comptes de gestion 2014 du Receveur – Approbation**

Après vérification,

Considérant que les opérations et écritures comptables du Receveur sont strictement conformes à celles de l'Ordonnateur (le Maire),

PROPOSE d'approuver sans réserve ou observation les comptes de gestion du Receveur, pour l'exercice 2014, concernant le budget général de la commune ainsi que les budgets annexes (service assainissement E.U, atelier relais BATEL, Maison paramédicale).

Mme ROGER Anne, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de ce point de l'ordre du jour.

+++++

**2015/003 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – Budget général + budgets annexes**

Après avoir entendu lecture et sous la Présidence de Jean-Claude FROBERT, Adjoint au Maire,

APPROUVE (18 POUR, le Maire étant absent au moment du vote) successivement les comptes administratifs qui s'établissent comme suit :

■ **BUDGET GENERAL**

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 200 966.50</b>	<b>1 571 655.15</b>	<b>370 683.05</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>646 269.60</b>	<b>1 195 603.22</b>	<b>549 333.62</b>

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de **1 083 297.99€**.

+++++

■ **BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »**

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 777.08</b>	<b>24 442.80</b>	<b>12 665.72</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>11 349.61</b>	<b>12 192.85</b>	<b>843.24</b>

Compte tenu des résultats antérieurs le déficit cumulé est de **8 727.51€**.

+++++

■ **BUDGET ANNEXE – Service assainissement E.U**

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>132 897.96</b>	<b>437 597.17</b>	<b>304 699.21</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 197 368.95</b>	<b>1 085 112.35</b>	<b>-112 256.60</b>

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de **911 206.21 €**.

+++++

■ **BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale**

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 263.16</b>	<b>34 710.69</b>	<b>15447.53</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>11 966.36</b>	<b>92 636.28</b>	<b>80669.92</b>

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de **30 428.53 €**.

+++++

- **2015/004 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2014 pour le budget général et les budgets annexes, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

■ **BUDGET GENERAL**

report en investissement (001) dépenses	1 880.50 €
affectation au 1068	1 880.50 €
report en fonctionnement (002)	1081 417.49 €

■ **BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »**

report en investissement (001) dépenses	21 393.23 €
affectation au 1068	12 665.72 €

■ **BUDGET ANNEXE – Service assainissement E.U**

report en dépenses d'investissement (001)	545 529.72 €
affectation au 1068	545 529.72 €
report en recettes de fonctionnement (002)	365 676.77 €

■ **BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale**

report en investissement (001) dépenses	11 966.36 €
affectation au 1068	11 966.36 €
report en fonctionnement (002) recettes	18 462.52 €

+++++

- **2015/005 : DECISIONS MODIFICATIVES**

A l'unanimité, DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

■ **BUDGET GENERAL**

<b>Investissement</b>	Recettes	021 – virement de la section de fonctionnement	968 907.00 €
		1068 (10) – excédent de fonctionnement capitalisé	1 880.50 €
		<b>TOTAL</b>	<b>970 787.50 €</b>
	Dépenses	001 – solde d'exécution de section d'investissement reporté	1 880.50 €
		21318 (21) - autres bâtiments publics	200 000.00 €
		2315 (23) – inst., matériel et outillage technique	768 907.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>970 787.50 €</b>

<b>Fonctionnement</b>	Recettes	002 – résultat de fonctionnement reporté	1 081 417.49 €
		6419 (013) – remboursement sur rémunération du personnel	6 000.00 €
		74718 (74) – autres	11 800.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 099 217.49 €</b>
	Dépenses	6042 (012) – achat de prestations de services	6 000.00 €
		61522 (012) – bâtiments	5 000.49 €
		611 (012) – contrat de prestations de services	5 000.00 €
		6411 (012) – personnel titulaire	5 300.00 €
		7489 (014) – revers. restitution sur autres attrib. de participations	4 010.00 €
		023 – virement à la section d'investissement	968 907.00 €
		657363 - Établissements et services rattachés à caractère administratif	100 000.00 €
		6574 – subvention de fonctionnement aux asso. et autres	5 000.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 099 217.49 €</b>

Régularisation – opérations d'ordre

<b>Investissement</b>	Recettes	2031 (041) – frais d'étude	11 995.17 €
		21318 (041) – autres bâtiments publics	2 444.45 €
		<b>TOTAL</b>	<b>14 439.62 €</b>
	Dépenses	202 (041) – frais réalisation doc. urbanisme	6 637.80 €
		21312 (041) – bâtiments scolaires	5 357.37 €
		2031 (041) – frais d'études	2 444.45 €
		<b>TOTAL</b>	<b>14 439.62 €</b>

■ **BUDGET ANNEXE «BATEL »**

<b>Investissement</b>	Recettes	021 – virement de la section de fonctionnement	8 727.51 €
		1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	12 665.72 €
		<b>TOTAL</b>	<b>21 393.23 €</b>
	Dépenses	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 393.23 €
		<b>TOTAL</b>	<b>21 393.23 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	7552 – déficit du budget annexe à carac adm. par le budget général	35 000.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>35 000.00 €</b>
	Dépenses	023 – virement de la section de fonctionnement	8 727.51
		61522 - bâtiments	26 272.49
		<b>TOTAL</b>	<b>35 000.00 €</b>

■ **BUDGET ANNEXE – Assainissement E.U**

<b>Investissement</b>	Recettes	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	545 529.72 €
		<b>TOTAL</b>	<b>545 529.72 €</b>
	Dépenses	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	545 529.72 €
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	002 – résultat d'exploitation reporté	365 676.77 €
		<b>TOTAL</b>	<b>365 676.77 €</b>
	Dépenses	615 – entretien et réparations	362 076.77 €
		617 – études et recherches	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 676.77 €</b>		

■ **BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale**

<b>Investissement</b>	Recettes	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	11 966.36 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 966.36 €</b>
	Dépenses	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 966.36 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 966.36 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	002 – résultat d'exploitation reporté	18 462.52 €
		7552 – déficit du budget annexe à carac adm. par le budget général	65 000.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>83.462.52 €</b>
	Dépenses	61522 – bâtiments	83.462.52 €
		<b>TOTAL</b>	<b>83.462.52 €</b>

+++++

- **2015/006 : IMPOSITION DIRECTE – VOTE DES TAUX 2015**

Conformément aux orientations prises lors de l'élaboration des budgets, pour l'exercice 2015, PROPOSE de reconduire, pour l'exercice 2015, les taux d'imposition des taxes directes appliqués en 2014, à savoir ;

- Taxe d'habitation : 23,67 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16,87 %
- CFE : 17,25 %

Pour un produit attendu de : 831 800€.

POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/007 : SUBVENTIONS COMMUNALES – exercice 2015**

Sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité

VOTE les subventions ci-dessous :

Coopérative école primaire : 2.720 € (POUR : 19)

Coopérative école maternelle : 1 000 € (POUR : 19)

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 5.000 € (POUR : 19)

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 720 € (POUR : 18, M. ETIENNE n'a pas pris part au vote)

Anciens Combattants Lusigny – Courteranges : 155 € (POUR : 19)

Club de l'Amitié : 150 € (POUR : 18, ABSTENTION : 1)

A.D.M.R Lusigny : 1.800 € (POUR : 19)

Ligue de l'Enseignement (activités dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse) : 36 000 € (POUR : 19)

Amis du Parc : 150 € (POUR : 19)

Comité d'organisation de la Foire : 1.000 € (POUR : 16, ABSTENTION : 1, M. BRANLE, Mme LEBLANC n'ont pas pris part au vote)

Ecole de Musique : 3 000 € (POUR : 19)

Ecole de Musique – participation aux cérémonies : 200 € (POUR : 19)

Etoile Football Lusigny : 800 € (POUR : 18, CONTRE : 1)

Archers du Val de Barse : 250 € (POUR : 19)

Association Animations Loisirs Lusigny : 1.100 € (POUR : 17, MM. MANNEQUIN et GNAEGI n'ont pas pris part au vote)

Reg'art : 150 € (POUR : 19)  
Aux Fil de la Barse : 120 € (POUR : 19)  
UEAL : 300 € (POUR : 18, M. BARBE n'a pas pris part au vote)  
Souvenir Français : 25 € (POUR : 19)

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section fonctionnement  
+++++

- **2015/008 : ACCUEIL PERISCOLAIRE et CLSH – Convention avec la Ligue de l'Enseignement – Avenant**

RAPPELLE qu'il a été conclu une convention ALSH entre la Ligue de l'Enseignement et la Commune de Lusigny permettant d'assurer ;

- l'accueil périscolaire
- le Centre de Loisirs du mercredi, des petites et grandes vacances

PROPOSE de préciser dans le cadre d'une annexe n°8 à ladite convention les conditions financières d'intervention pour l'année 2015, à savoir une participation de 36 000€ composée d'un versement de 33 200 € et d'une compensation de 2 800€ correspondant au déficit de l'exercice 2014.  
Mandat sera donné au Maire pour signer les documents à intervenir.

POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/009 : BUDGET GENERAL - annulation d'un titre de recettes**

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal n°2014/026 portant sur la participation des communes de résidence aux frais de scolarité.

DIT qu'une concertation a été menée avec la commune de COURTERANGES pour unifier ces tarifs.

PROPOSE, à cet effet, d'annuler le titre n°175/42, d'un montant de 305€, émis le 31/12/2011 et d'émettre un nouveau titre correspondant aux frais arrêtés par délibération n°2014/026.

ACCEPTTE cette annulation et charge le Maire d'engager les modalités.

POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/010 : SDEA – modification des statuts**

EXPOSE que les récentes évolutions législatives, notamment les lois du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, du 21 janvier 2008 relative aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel, du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité et du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, nécessitant l'adaptation des statuts du SDEA.

A l'occasion de cette adaptation statutaire, le champ d'intervention du SDEA pourrait être étendu au déploiement d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables en tant que compétence optionnelle.

Lors de sa réunion du 30 septembre 2014, le Comité du SDEA a adopté les nouveaux statuts du SDEA, par délibération n°8.

Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération ainsi que des nouveaux statuts du SDEA. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer, en application de l'article L 5211.20 du Code général des collectivités territoriales, sur cette modification statutaire.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouveaux statuts du SDEA adoptés par le Comité syndical du 30 septembre 2014.

POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/011 : Subvention à destination de l'ORAC**

EXPOSE l'action menée par le PNRFO à destination des commerçants du territoire appelée l'ORAC (Opération de restructuration de l'Artisanat et du Commerce).

DIT qu'une subvention des chefs lieu de canton est sollicitée.

PROPOSE de verser pour l'année 2014 la somme de 2.500€

POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **ELECTIONS DEPARTEMENTALES – tenue des bureaux de vote**

EVOQUE l'organisation des élections départementales les 22 et 29 mars 2015 et la tenue des bureaux de vote dans l'enceinte de la salle Bernard HUSSENET ( salle des fêtes).

+++++

- **Questions et informations diverses**

EVOQUE :

- la cérémonie du 19 mars célébrant la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au MAROC
- l'organisation de la cérémonie commémorant la Libération des communes de Lusigny sur Barse, Montreuil sur Barse et Fresnoy-le-Château qui se déroulera le 30 août 2015
- le vide-grenier organisé par la FNACA le 14 juin 2015
- la course cycliste du 17 mai 2015

Séance levée à 22h15